

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2026, tenue dès 19 h 30 à l'Ecole primaire de Saint-Imier, salle 501

Présidence : M. Sébastien Ehl, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Sébastien Ehl, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30, je dirais même 19 h 31, et j'ai le plaisir d'ouvrir ce 1<sup>er</sup> Conseil de ville de l'année."

M. Sébastien Ehl, président : "Je passe directement la parole à notre secrétaire du Conseil de ville M. Anthony Vale pour l'appel."

...M. Anthony Vale, secrétaire du Conseil de ville, procède à l'appel...

M. Sébastien Ehl, président : "Nous sommes 27 conseillères et conseillers de ville ce soir. Nous avons 4 excusés. La majorité est donc à 14."

M. Sébastien Ehl, président : "Concernant l'ordre du jour, vous l'avez reçu. Je dois d'ores et déjà vous informer de deux modifications dont j'ai connaissance."

M. Sébastien Ehl, président : "Allez-y M. Vital Carnal, PS, pour la première demande de modification."

M. Vital Carnal, PS : "Je demande une modification de l'ordre du jour, en ajoutant un point 4.3. . Il s'agit d'un point, disons, identique au point 4.2., mais avec une proposition de modification des émoluments proposés."

M. Sébastien Ehl, président : "D'accord, si je comprends bien, cet ajout d'un point 4.3. comprendrait une proposition de modification des montants qui nous sont proposés au point 4.2. ?"

M. Vital Carnal, PS : "Oui voilà."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Le PLR souhaite également proposer une modification du point 11 de notre ordre du jour. En raison de la démission de notre président du Conseil de ville M. Sébastien Ehl, de la Commission urbanisme et mobilité, nous aimerions profiter de rajouter à ce point 11 de notre ordre du jour, non pas la nomination d'un membre, mais de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en raison de la démission cette fois-ci non plus de un mais de deux commissaires."

M. Sébastien Ehl, président : "Très bien."

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce qu'il y a encore d'autres propositions de modification de notre ordre du jour ?"

M. Sébastien Ehl, président : "Cela ne semble pas être le cas, je pense que nous pouvons donc traiter notre ordre du jour avec les deux modifications proposées."

...M. Sébastien Ehl, président, est interrompu par M. Christian Tharin, PLR...

M. Sébastien Ehl, président : "Oui M. Christian Tharin, PLR."

M. Christian Tharin, PLR : "Cette demande de la fraction socialiste d'ajouter un point 4.3. me paraît superflue. Au point 4.2. nous allons passer en revue le nouveau règlement. A ce moment-là une modification des émoluments proposés peut être discutée. Je m'interroge même sur la pertinence d'avoir un point 4.1. et 4.2., puisque dans le nouveau règlement soumis il est fait mention d'abroger le règlement actuellement en vigueur, et que par la force des choses, puisque le point 4 est celui de l'adoption d'un nouveau règlement, qui implique une discussion, un point purement et simplement 4. suffirait amplement."

M. Sébastien Ehl, président : "Y a-t-il d'autres remarques ?"

M. Sébastien Ehl, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Sébastien Ehl, président : "Je vous propose qu'au point 4, la fraction socialiste propose son texte, que l'on fasse une suspension de séance, et puis de voter la proposition."

...Léger brouhaha...

M. Sébastien Ehl, président : "Merci. Alors, l'ordre du jour avec les modifications proposées est donc accepté."

M. Sébastien Ehl, président : "Nous allons donc passer à l'approbation du procès-verbal de notre dernière séance."

...M. Sébastien Ehl, président, est interrompu par M. Christian Tharin, PLR...

M. Christian Tharin, PLR : "M. le président je pense que nous devons voter l'acceptation de notre ordre du jour."

M. Sébastien Ehl, président : "J'avais le sentiment que vous étiez tous d'accord avec les propositions émises, et que ça signifiait une acceptation."

M. Sébastien Ehl, président : "On va voter."

M. Sébastien Ehl, président : "Acceptez-vous la modification de l'ordre du jour qui nous est soumis ce soir, avec la modification proposée par Mme Delphine Boillat, PLR, (nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité), ainsi que la modification proposée par le parti socialiste, en priant la fraction socialiste de donner connaissance du texte de sa proposition de modification des émoluments, et que suite à cela, nous fassions une suspension de séance afin que les fractions puissent en discuter ?"

M. Sébastien Ehl, président : "Cela peut vous convenir M. Christian Tharin, PLR ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Honnêtement je n'ai pas bien compris."

M. Sébastien Ehl, président : "On ouvre le point 4. On donne la parole à la fraction socialiste pour connaître les tarifs qu'elle propose. On suspend la séance pour pouvoir en discuter dans nos fractions. A l'heure actuelle, on ne connaît pas quels émoluments seront proposés par le parti socialiste. J'image que vous non plus M. Christian Tharin, PLR, vous ne les connaissez pas. Cela vous convient ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Si j'ai bien compris on vote maintenant la modification de l'ordre du jour. On accepte l'ajout d'un point 4.3. . Et après on revotera une modification de l'ordre du jour lorsqu'on arrivera au point 4. C'est un peu particulier."

M. Sébastien Ehl, président : "Non. A l'ouverture du point 4 de notre ordre du jour, on donne la parole à la fraction socialiste. On écoute ce qu'elle a à dire. On suspend la séance pour en discuter. A la reprise de la séance on prend point par point. C'est-à-dire le point 4.1., 4.2., 4.3. Et on vote chaque point séparément. Peut-on aller de l'avant ?"

...Léger brouhaha...

M. Sébastien Ehl, président : "Je procède à un vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui sont d'accord avec cette proposition sont priés de le manifester par un lever de main."

...Mme Elisabeth Beck, scrutatrice, demande une précision concernant le comptage des votes...

...Mme Elisabeth Beck, scrutatrice, est en charge du comptage des voix de la fraction Alternative régionale et communale, ainsi que de la fraction socialiste.

...M. Claude Voisin, scrutateur, est quant à lui en charge du comptage des voix de la fraction PLR, ainsi que du Bureau du Conseil de ville...

Au vote, l'ordre du jour est accepté avec :

- l'ajout d'un point 4.3. Proposition du Parti socialiste – émoluments;
- modification du point 11 : Nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Mme et M. Melissa Monbaron et Sébastien Ehl, démissionnaires.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire : décision
  - 4.1. Abrogation du Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006 : décision
  - 4.2. Adoption du nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire : décision
  - 4.3. Proposition du Parti socialiste – émoluments : décision
5. Contrats LEAC – Préavis relatif à un crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'octroi d'un renchérissement de 5 % sur la période des contrats LEAC 2028 – 2031 pour un montant de CHF 98'800.00 (soit CHF 24'700.00 par an) : décision
6. Traitement de la motion "Pour que Saint-Imier reste la première commune du Jura bernois" du 11.12.2025 (ARC) : décision
  - 6.1. Décision
  - 6.2. Remise éventuelle à une commission
  - 6.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire
7. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école secondaire, en remplacement de Mme Mathilde Ruchonnet, démissionnaire

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire
11. Nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Mme et M. Melissa Monbaron et Sébastien Ehl, démissionnaires
12. Motions, postulats et interpellations
  - 12.1. Motions
  - 12.2. Postulats
  - 12.3. Interpellations
13. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Mario Kardum (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Dominique Moszczanski (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M. Erwan Egloff (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), M. Arthur Wileczelek (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta(PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : M. Marcel Gilomen (PLR), Mme Eda Gauchat (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC) et M. Joao Doutaz (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : -

Presse : M. Anthony Montandon (RJB), M. Sébastien Goetschmann (Journal du Jura) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : 5 personnes sont présentes dans la salle

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

### 3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, voici pour mes communications. Je suis vraiment heureux de commencer cette nouvelle année de travail à vos côtés. Nous avons devant nous une année importante, avec des décisions qui compteront pour l'avenir de notre village : des règlements à adapter, des comptes et un budget à assumer pleinement, et peut-être une votation sur une augmentation d'impôt. Ce sont des dossiers sérieux, mais je suis convaincu

que nous avons tout ce qu'il faut pour les mener à bien. Ce que j'aimerais surtout souligner ce soir, c'est que rien ne pourra avancer sans un vrai travail d'équipe. Nous sommes ici pour le bien du village, pour représenter celles et ceux qui nous ont élus. Et pour être fiers, en fin d'année, de ce que nous aurons accompli ensemble. Depuis trois ans, nous avons vécu des hauts, des bas, des discussions parfois intenses, mais toujours avec l'envie d'avancer. Je tiens à vous remercier pour votre engagement. J'espère que 2026 sera une année où l'on se concentre sur l'essentiel : collaborer, construire, et faire aboutir nos dossiers. Le temps des tensions est derrière nous. Cette année, montrons que nous savons travailler ensemble, sereinement, efficacement et avec respect. Le village en a besoin, et il le mérite. Merci à toutes et à tous. Je me réjouis vraiment de la suite."

M. Sébastien Ehl, président : "Au niveau des représentations, je peux vous informer que le Bureau du Conseil de ville a récemment été représenté par M. Anthony Vale, secrétaire de notre Conseil, à l'assemblée générale de la FSG, qui tenait cette année sa 178<sup>ème</sup> assemblée. Nous remercions chaleureusement l'association pour son invitation et pour l'accueil réservé à notre délégué. A cette occasion, la présidente de la FSG a remis le challenge "Montandon" à Keila, une jeune imérienne du groupe agrès, que nous félicitons pour son engagement et son effort. Pour rappel, la FSG rassemble des membres de 7 à 99 ans et joue un rôle précieux dans la vie locale. Comme beaucoup d'associations sportives, elle contribue au dynamisme de notre village par ses activités et ses événements, notamment le Carnaval ou la Balade gourmande. Ces manifestations font rayonner notre commune et renforcent les liens entre ses habitants. Afin de poursuivre cette belle dynamique, la société, comme tant d'autres, est constamment à la recherche de bénévoles. A bon entendeur ! Nous ne pouvons qu'encourager toutes celles et ceux qui en ont la volonté à s'engager et à soutenir la FSG, ainsi que toutes nos associations locales. Leur action est essentielle au bien-être et à la convivialité de notre Cité."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations.

J'ai deux communications ce soir, la première concerne le plan de communication et la campagne de communication en vue de l'augmentation de quotité cet automne.

Vous avez reçu ce plan, mis à jour par l'exécutif dans sa séance du 16 décembre 2025. Le premier plan, qui avait été débattu devant votre autorité, a été revu et étendu sur une année, plutôt que sur quelques mois. En effet, en choisissant de ne pas augmenter les impôts l'an passé, nous avons fait le choix qui convenait et qui laisse plus de temps pour communiquer. Concrètement, de janvier à mai de cette année, un article mensuel sera consacré à l'augmentation de quotité et à des thèmes connexes : comparaison intercommunale, dette, bases de MCH2, etc. . La communication de juin sera consacrée à la présentation des comptes, ainsi qu'à une conférence de presse consacrée à ce sujet. Après les vacances d'été, le rythme s'accélénera et nous reviendrons au plan de communication tel que débattu ici. Réseaux sociaux, table ronde, conférences de presse, soirée d'information à la population, et communiqués, seront autant de canaux utilisés avec un seul objectif, qui doit nous animer toutes et tous : convaincre les Imériennes et les Imériens d'accepter le budget 2027, tout en leur expliquant les différentes mesures d'économie retenues et mises en place, ainsi que le déficit structurel qui est le nôtre.

Le rôle qui nous incombe en tant qu'autorités communales est d'être les ambassadeurs auprès de la population de cette augmentation. Il s'agira de convaincre, d'explicitier, de parler de ce sujet, partout et en tout temps !

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration dans ce dossier, car une réussite dans les urnes sera uniquement possible si le Conseil de ville et le Conseil municipal sont unis et défendent d'une voix cette augmentation. En ce sens, je ne peux que me rallier au message rassembleur du président du Conseil de ville.

La seconde communication concerne L'Imériale. J'ai participé à l'assemblée générale de cette société locale le 20 février dernier. Plusieurs postes sont à pourvoir au sein de leur comité, je me joins ainsi à l'appel qu'ils ont lancé et je prie les personnes motivées et intéressées dans la salle, ou qui lisent notre procès-verbal, de bien vouloir s'annoncer auprès du comité. Vous trouverez toutes leurs coordonnées sur le site internet de L'Imériale, ou auprès de la Chancellerie municipale. L'importance de cette fête n'est plus à démontrer, qui réunit chaque année l'espace d'un week-end près de 13'000 personnes et qui font vibrer le cœur de notre Cité. L'appel est lancé !"

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Retour en 2026 de la "Suisse.bouge" dans le cadre du duel intercommunal. Le Département éducation et culture, épaulé par l'Association Erguël Anim', est ravi d'annoncer que notre commune reparticipera, après une pause "budgétaire", au Duel intercommunal dans le cadre du projet "Suisse.bouge". En effet, le mois de mai se verra paré de diverses activités gratuites qui seront organisées par des acteurs locaux dans le but d'encourager les habitantes et habitants de Saint-Imier et environs à rester actifs, tout en favorisant des moments conviviaux bénéfiques pour la santé, et tout ceci en adéquation avec le troisième objectif de développement durable des Nations Unies. En outre, chacune et chacun est déjà invité-e à réserver la date du samedi 9 mai 2026. Quelques événements sportifs auront lieu toute la journée dans le complexe des Halles de gymnastique, ainsi qu'à l'extérieur. Comme pour les éditions précédentes, toutes les informations seront disponibles dans la Feuille d'Avis officielle, sur les pages Facebook et Instagram, ainsi que sur le site internet de notre Municipalité. En parallèle, le site internet officiel de la "Suisse.bouge" permettra de consulter rapidement toutes les activités disponibles avec les détails nécessaires et même de s'inscrire directement. Pour conclure, une large participation est souhaitée afin de favoriser l'épanouissement sportif de Sainti."

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Petit rappel, pensez à participer pour ceux qui ne l'ont pas encore fait au sondage concernant le projet Cœur de Village qui se déroule en collaboration avec le Parc Chasseral qui sera axé sur le maintien d'un centre-ville dynamique, animé de ses différents commerces et sur le renforcement de la mobilité douce dans la localité et les cheminements dans le cœur de la Cité. Les départements urbanisme et mobilité et économie et tourisme sont satisfaits de la participation des habitants à ce sondage. Pour l'heure un peu plus de 400 sondages des habitants nous sont parvenus. Le calendrier est prévu comme tel :

- février-mars : phase de consultation large avec deux sondages en parallèle, soit 1 pour les habitants de Saint-Imier et 1 pour les commerçants de Saint-Imier;
- lundi 16 mars : séance d'information à destination des commerçants;
- avril : Analyse des sondages;
- mai : stand d'information sur le marché;
- juin : Ateliers participatifs ouverts à la population;
- septembre : Restitution publique et identification d'actions prioritaires.

M. Sébastien Ehl, président : "Parfait. La parole ne semble plus être demandée, nous allons passer au point 4 de notre ordre du jour.

4. Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire : décision
  - 4.1. Abrogation du Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006 : décision
  - 4.2. Adoption du nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire : décision
  - 4.3. Proposition du Parti socialiste – émoluments : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La Municipalité de Saint-Imier est une des rares communes du Jura bernois, voire du canton de Berne, à ne pas facturer d'émoluments dans le cadre du traitement des demandes de naturalisation. Cet élément a été relevé dans le cadre de l'audit de l'administration mené par Compas Mangement Services (AG CH MA 1.3). Pour rappel, un émolument est un montant perçu par l'administration et destiné à couvrir l'ensemble des coûts occasionnés à la commune par la prestation concernée. Cela signifie qu'actuellement, pour le traitement des dossiers de naturalisation, la commune n'est pas rétribuée par les demandeurs et que c'est donc l'ensemble de la collectivité qui finance cette activité de l'administration par le biais des impôts.

Cette absence de perception remonte à 2006, année où une majorité de votre Autorité avait décidé de ne pas percevoir d'émolument. Cette décision, qui faisait sens il y a 20 ans dans un contexte financier bien différent, ne semble plus justifiée actuellement. En effet, chaque dossier de naturalisation nécessite près de 4 heures de travail par le Service Administration générale et police. Il faut s'assurer que le dossier est complet, réunir les différentes pièces, auditionner la personne, remplir différents formulaires et transmettre le dossier au canton et à la Confédération. De plus, le nombre de dossier est élevé ces dernières années. Rien qu'en 2024, ce sont pas moins de 23 dossiers qui ont été traités par nos services. En 2025, ce chiffre monte à 31. Cette proposition n'a évidemment pas pour but de cibler les personnes de nationalité étrangère ou, pire, de les décourager à entamer les démarches pour obtenir la nationalité. Les mesures de l'audit s'appliquent à l'ensemble des citoyens. De plus, toute personne qui engendre des coûts à la commune participe à ces frais par le biais d'un émolument. Cela est le cas pour une demande de permis de construire, pour la location d'un banc de foire ou encore une attestation de domicile. Le Conseil municipal estime que, selon cette même logique, les demandes de naturalisation devraient faire l'objet d'un émolument.

La Loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal permet aux communes, à son art. 28, de percevoir un émolument, moyennant le respect du principe de la couverture des coûts et l'instauration d'un émolument réduit pour les mineurs.

Après une analyse comparative des émoluments prélevés dans des communes de taille comparable dans le Jura bernois, les tarifs suivants vous sont proposés :

- Personne mineure (demande individuelle) : CHF 200.00
- Personne majeure (avec ou sans enfant) : CHF 500.00
- Couple (avec ou sans enfant) : CHF 650.00

Ces chiffres se trouvent dans la moyenne régionale et correspondant à ce qui est pratiqué à La Neuveville. A titre d'information, si ces émoluments avaient été appliqués en 2024, ils auraient généré une rentrée de CHF 8'800.00 pour la Municipalité. En 2025, la somme de CHF 11'200.00 aurait été perçue.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, sur préavis négatif de la commission des finances par 4 voix contre 1 et une abstention, vous recommande d'accepter le nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire.

*Ouverture de la discussion :*

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, je donne la parole à M. Vital Carnal, PS, car nous sommes tous impatients de connaître le texte de la modification qui va être proposé."

M. Sébastien Ehl, président : "Ah excusez, le texte ne sera pas présenté par M. Vital Carnal, PS, mais par Mme Mélanie Lambert, PS. Je vous donne la parole."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec attention de la proposition visant à introduire des émoluments pour le traitement des demandes de naturalisation. Nous comprenons la logique présentée par le Conseil municipal. Il est vrai que le traitement des dossiers représente un travail administratif réel et qu'un principe de participation aux coûts existe déjà pour de nombreuses prestations communales. Cependant, nous estimons que les montants proposés nous semblent élevés, d'autant plus qu'il s'agit d'introduire ces émoluments après près de vingt ans durant lesquels les démarches étaient gratuites dans notre commune. La fraction socialiste s'est également renseignée sur les pratiques appliquées dans les communes du Haut-Vallon. Nous constatons que les tarifs qui y sont pratiqués sont globalement plus proches de la proposition que nous formulons aujourd'hui que de ceux proposés par le Conseil municipal. Cet élément nous conforte dans l'idée qu'une approche plus mesurée est non seulement possible, mais également cohérente avec ce qui se fait dans notre région. Pour la fraction socialiste, la naturalisation ne peut pas être considérée comme une simple prestation administrative comparable à la location d'un banc de foire ou à la délivrance d'une attestation. Elle représente avant tout une démarche d'intégration et d'appartenance à notre communauté. Les personnes qui souhaitent devenir citoyennes et citoyens de notre commune font un pas important vers la participation pleine et entière à la vie civique et démocratique. Dans cet esprit, nous pensons qu'il convient d'éviter que le coût financier puisse constituer un frein, en particulier pour les familles. C'est pourquoi la fraction socialiste souhaite proposer une approche plus mesurée et progressive :

- la gratuité pour les mineurs, afin de ne pas pénaliser les jeunes qui grandissent dans notre commune et qui s'inscrivent naturellement dans son avenir;
- et une réduction de moitié des émoluments proposés pour les adultes, soit :
  - CHF 250.00 pour une personne majeure;
  - CHF 325.00 pour un couple.

Cette solution permettrait à la commune de participer partiellement à la couverture des coûts administratifs, tout en envoyant un signal clair : celui d'une commune qui encourage l'intégration et l'accès à la citoyenneté. Elle permettrait également d'introduire ces émoluments de manière plus progressive, ce qui nous semble plus équilibré après une période aussi longue sans perception de frais. Pour ces raisons, la fraction socialiste vous invite à soutenir cet amendement."

M. Sébastien Ehl, président : "Si j'ai bien compris, et afin que tout le monde soit bien au clair, la proposition du municipal était de 650.00 pour un couple, et vous proposez de diviser ce montant par 2, ce qui revient à CHF 325.00. Le montant pour une personne majeure qui était proposé à CHF 500.00, passerait selon votre proposition à CHF 250.00. Et l'émolument pour les personnes mineures proposé à CHF 200.-, passerait à CHF 0.-, donc la gratuité."

M. Sébastien Ehl, président : "C'est bien ça ?"

Mme Mélanie Lambert, PS : "Oui."

M. Sébastien Ehl, président : "Je suspends la séance 5 minutes, afin que vous puissiez en discuter dans vos fractions."

...Il est 19 h 54, suspension de séance...

...Il est 20 h 00, reprise de séance...

M. Sébastien Ehl, président : "Etant donné que l'on n'a pas fait tout juste, nous allons voter séparément les points 4.1., 4.2., et le 4.3. qui a été ajouté."

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

4.1. Abrogation du Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006 : décision

M. Sébastien Ehl, président : "Allons-y pour l'abrogation du Règlement, je vous donne la parole."

M. Mario Kardum, PLR : "Notre fraction soutient la modification du règlement relatif aux émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire. Comme pour d'autres prestations administratives communales (permis de construire, attestations ou annonces de déménagement) il est cohérent que le traitement des dossiers de naturalisation fasse également l'objet d'un émolument. Cela a également été relevé dans l'audit. Il s'agit simplement d'appliquer un principe d'équité dans la participation aux coûts des prestations communales, sans viser une catégorie particulière de la population."

M. Loan Tultak, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant le règlement relatif aux émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaires. Elle tient tout d'abord à relever que la situation actuelle, où la commune de Saint-Imier ne facture pas d'émoluments pour le traitement des demandes de naturalisation, est remarquable. Peu de communes du Jura bernois, voire du canton de Berne, ont fait ce choix, et il témoigne d'une volonté d'encourager l'intégration et l'accès à la citoyenneté. Toutefois, la fraction ARC est également consciente du contexte financier actuel ainsi que des recommandations formulées dans le cadre de l'audit de l'administration communale réalisé par Compass Management Services. Celui-ci préconise notamment l'adoption d'un règlement permettant d'introduire des émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation, avec l'instauration d'un émolument réduit pour les mineurs. Dans ce contexte, et compte tenu des différents éléments présentés, la fraction ARC laisse la liberté de vote à ses membres concernant ce règlement."

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Vital Carnal, PS : "C'est bon."

M. Sébastien Ehl, président : "Très bien, dans ce cas nous passons au vote concernant ce point d'abrogation du règlement."

Au vote, le Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006 est abrogé par 25 pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

#### 4.2. Adoption du nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire : décision

M. Sébastien Ehl, président : "Maintenant l'adoption du nouveau Règlement. Le vote va porter sur la proposition du Conseil municipal, pour rappel :

- personne majeure seule : CHF 500.00,
- couple : CHF 650.00,
- mineur : CHF 200.00."

Au vote, le nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire est adopté par 15 voix pour, 12 voix contre. Il y a 0 abstention.

#### 4.3. Proposition du Parti socialiste – émoluments : décision

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce que vous souhaitez que l'on vote tout de même le point 4.3. ?"

M. Vital Carnal, PS : "Non, on n'est pas obligés de voter le point 4.3."

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, nous passons au point suivant de notre ordre du jour."

#### 5. Contrats LEAC – Préavis relatif à un crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'octroi d'un renchérissement de 5 % sur la période des contrats LEAC 2028 – 2031 pour un montant de CHF 98'800.00 (soit CHF 24'700.00 par an) : décision

*Rapport du Conseil municipal (Points 5 et 6) :*

Depuis 2013, la Loi sur l'encouragement aux activités culturelles (LEAC) régit l'encouragement des activités culturelles par le canton et les communes. Cette loi a pour but de créer des conditions favorables pour la culture. Dans ce cadre, les contrats LEAC permettent de financer les institutions culturelles reconnues d'importance régionale.

La Municipalité compte trois institutions culturelles d'importance régionale que sont le Musée, la Bibliothèque ainsi que le Centre de culture et loisirs (CCL). Ces trois institutions sont donc subventionnées selon une clef de répartition prévue par la LEAC, à savoir :

Pour le Musée et le CCL :

- a) Le canton assume une part de 40 pour cent.
- b) La commune-siège assume une part de 50 pour cent au maximum.
- c) Les autres communes de la région assument une part de 10 pour cent au minimum.

Pour la Bibliothèque :

- a) Le canton assume une part de 20 pour cent.

- b) La commune-siège assume une part de 65 à 70 pour cent.
- c) Les autres communes de la région assument une part de 10 à 15 pour cent.

Dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats couvrant la période 2028-2031, les premières discussions ont d'ores et déjà eu lieu afin de définir les montants de ces contrats. Pour rappel, la procédure suivie jusqu'ici dans l'élaboration de ces contrats est la suivante : les institutions culturelles remplissent une demande qui est soumise au canton par le biais du Conseil du Jura bernois. Le canton statue sur les demandes, en particulier sur les augmentations, et définit s'il est favorable à entrer en matière ou non. Ensuite, l'avis de la commune-siège est requis pour se prononcer sur les éventuelles augmentations. Le processus continue ensuite avec la décision du Syndicat de culture Bienne-Seeland-Jura bernois, qui valide sa participation. C'est ensuite au tour du Conseil du Jura bernois puis des communes-sièges. Ce processus nous porte à l'été 2027, où les contrats seront finalement validés et pourront entrer en force en 2028, pour 4 ans.

Nos trois institutions ont émis des demandes avec des augmentations. Le Conseil du Jura bernois (CJB) y était favorable et a requis l'avis de la Municipalité. C'est toujours le Conseil municipal qui s'est prononcé sur ces propositions, étant entendu que la négociation des contrats relève de la gestion stratégique quotidienne qui échoit à l'exécutif communal. Le Conseil municipal n'a pas préavisé positivement ces demandes. Le CJB a sollicité une nouvelle fois la Municipalité avec une contre-proposition : octroyer un renchérissement global de 5 % de l'enveloppe de chaque institution. A nouveau, le Conseil municipal n'y était pas favorable. Toutefois, afin de laisser toute latitude à votre Autorité de vous prononcer et pour ne pas péjorer votre marge de manœuvre, l'Exécutif a fait le choix de vous soumettre cette demande de décision de principe. Cette demande fait également suite à un courrier du CJB de janvier dernier, qui vous est annexé.

Si nous attendons les contrats finaux, il sera trop tard pour revoir les montants à la hausse. C'est pourquoi une décision de principe vous est soumise ce soir. Il est à relever qu'il ne s'agit que d'une décision de principe et que la décision finale interviendra lors du premier semestre 2027 par votre Autorité.

Le Conseil du Jura bernois a rendu une décision de principe en janvier 2026 prévoyant une augmentation de 5 % de chaque enveloppe, ainsi qu'une intégration de l'ensemble des montants effectivement dépensés par la Municipalité pour la bibliothèque. Les calculs détaillés figurent dans le courrier du CJB.

Il va de soi que l'Exécutif est favorable à la culture et à nos institutions culturelles. Celles-ci participent activement à l'attractivité et au dynamisme de notre Cité et leur rôle n'est pas remis en cause. Cela étant, dans le contexte financier actuel et en plein déploiement de l'audit, il ne semblait pas opportun de préavisé des demandes à la hausse.

En effet, le statut quo permet de maintenir le niveau actuel des dépenses, tout en sauvegardant la pérennité de ces institutions.

Pour rappel, les derniers contrats LEAC ont été augmentés de la manière suivante :

- Le montant alloué à la Bibliothèque est augmenté de CHF 11'500.00. Cette augmentation permettra d'accroître le pensum et d'assumer des tâches administratives;
- En ce qui concerne le Musée, le montant alloué est augmenté de CHF 10'000.00 par an. Cette augmentation permettra d'accroître le pensum et d'assumer des tâches de conservation;
- Le montant dévolu au CCL est identique à celui des derniers contrats.

Les précédents contrats LEAC (2020-2023), quant à eux, ont augmenté de CHF 56'000.00 pour les loyers et de près de CHF 36'000.00 pour les institutions. Force est de constater que de nombreux efforts financiers ont été effectués ces dernières années pour soutenir ces institutions, dont le rôle est reconnu. Les contrats étant revus tous les 4 ans, ce maintien à l'identique pourra être rediscuté pour les contrats commençant en 2032.

Saint-Imier est le pôle culture du projet Avenir Berne Romande. Avec les montants déjà engagés dans les contrats LEAC actuels, notre commune y contribue largement. En effet, chaque année, les montants suivants sont dépensés pour la LEAC :

• Bibliothèque :	CHF	142'450.00
• CCL :	CHF	135'245.00
• Musée :	<u>CHF</u>	<u>135'200.00</u>

**Total** **CHF 412'895.00 par an**

De plus, le rôle de pôle culturel ne se limite pas aux seules dépenses dans les contrats LEAC. Les autres subventions culturelles suivantes sont versées, à titre d'exemple et de rappel :

• Mémoires d'Ici :	CHF	50'000.00
• CEJARE :	CHF	5'000.00
• DIJU :	CHF	1'000.00
• Dons Comm. culturelle	CHF	12'000.00
• Corps de Musique :	CHF	9'000.00
• Mus'En'Si :	CHF	3'000.00
• Espace Noir :	CHF	15'000.00
• Comp. de la Tour :	CHF	2'000.00
• Saintimania :	CHF	2'000.00
• Toxoplasmose :	CHF	1'000.00
• Ludothèque :	CHF	16'000.00
• AMC :	<u>CHF</u>	<u>3'000.00</u>

**Total** **CHF 119'000.00 par an**

En outre, la Municipalité soutient ponctuellement diverses manifestations et ainsi que des projets grâce à des contributions versées directement par les différents départements (Equipement, Economie et Tourisme, Education et culture, etc.) ou par le crédit libre du Conseil municipal. Cela a par exemple été le cas en 2025 pour l'exposition Format (soutient de CHF 12'000.00) ou encore le Festivall (CHF 10'000.00).

Force est de constater que la Municipalité fait preuve d'une générosité plus qu'exemplaire en matière culturelle. Si notre commune pouvait se permettre par le passé cette générosité, la situation actuelle nous amène à reconsidérer avec circonspection toute nouvelle dépense dans ce domaine, tant les soutiens sont déjà nombreux et généreux, depuis de très nombreuses années.

Enfin, en ce qui concerne les augmentations proposées par le Conseil du Jura bernois, le Conseil municipal rend attentif le Conseil de ville que les salaires ont été gelé au sein de la Municipalité pour 3 ans. Dès lors, même en cas d'augmentation de 5 % des enveloppes à destination du Musée et de la Bibliothèque, cela ne donnera pas lieu à des augmentations individuelles de salaire. En revanche, le CCL étant administré par un comité externe à la Municipalité, il n'est pas possible à l'Exécutif de se prononcer pour cette entité.

Bien que la commission culturelle par 3 voix pour et 1 voix contre, et la commission des finances par 4 voix contre 1, se soient prononcées favorablement, le Conseil municipal

recommande un préavis négatif sur la décision de principe visant l'augmentation des contrats LEAC.

En ce qui concerne la motion déposée lors de votre dernière séance et étant donné le point 05 qui vous est soumis ce soir, le Conseil municipal est d'avis que ce texte est sans objet dans la mesure où votre Autorité a tout loisir de se prononcer ce soir sur une augmentation des contrats, conformément à la demande formulée dans la motion. Dès lors, le Conseil municipal vous recommande de ne pas entrer en matière sur la motion, étant entendu qu'elle aura d'ores et déjà été traitée par les débats sous point 5.

*Ouverture de la discussion :*

M. Sébastien Ehl, président : "J'ouvre la discussion."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Les contrats LEAC 2028-2031 occupent la Commission culturelle, celle des finances, ainsi que le Conseil municipal, depuis de nombreux mois. En avril 2025, à la demande du Conseil du Jura bernois les 3 institutions imériennes au bénéfice d'un contrat (Musée, Bibliothèque, et CCL) ont identifié leurs besoins pour la période de prestations à venir. La situation financière de Saint-Imier et une certaine frilosité de nos autorités ont amené à une reconsidération des augmentations qui avaient pourtant l'aval du CJB. Contre toute attente, le Conseil municipal a privilégié le statu quo et a informé le CJB de sa décision sans que le Conseil de ville n'ait pu se prononcer. C'est seulement aujourd'hui que notre Conseil est consulté au sujet des contrats LEAC de nos institutions phare. Malheureusement, le délai étant passé, il n'est plus question de voter une augmentation des subventions. Toutefois en décembre 2025, le Grand Conseil bernois a décidé d'octroyer un renchérissement de 5 % aux institutions culturelles. Ces 5 % ne sont pas alloués aux salaires des employés, mais doivent compenser l'inflation connue ces dernières années : coût des cachets, du matériel, de l'accueil, des mandats externes, etc. . Penser que le statut quo permettra aux institutions culturelles d'offrir des prestations inchangées c'est ne pas comprendre que le prix du café augmente au restaurant. Le renchérissement proposé représente un coût de CHF 24'700.- pour la Municipalité auxquels s'ajouteront CHF 16'900.- du CJB et du Syndicat de communes. Si nous acceptons le renchérissement de 5 %, la commune déboursera annuellement CHF 433'539.- pour ses trois institutions d'importance régionale. Ce montant permettra notamment aux institutions de payer quelque CHF 200'000.- de loyer à la Fondation Reine-Berthe et donc d'une certaine manière à la Municipalité. Nous souhaitons préciser que la Commission culturelle, et celle des finances, ont toutes deux donné un préavis favorable, contrairement à ce que mentionne le communiqué du Conseil municipal. La fraction ARC ce soir est heureuse d'avoir la possibilité de se prononcer à propos de ce renchérissement, avant que le CJB ne fige les montants alloués aux institutions culturelles d'importance régionale. A ce stade, c'est au Conseil de ville de décider s'il souhaite continuer de voir rayonner ses institutions culturelles en permettant le maintien de leurs prestations."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Contrats LEAC. Renchérissement des contrats de prestation culturelle (LEAC) pour la période 2028-2031 à Saint-Imier. Le Conseil de ville est sollicité pour un accord de principe. Cela permettra au Syndicat des communes, le BSJB, de statuer lors de l'assemblée des délégués d'août 2026, avant une décision finale sur les contrats prévue en 2027. Il s'agit ce soir de défendre une stabilité budgétaire et de prévoyance pour le Musée, le CCL et la Bibliothèque qui sont des institutions phare dans notre commune et qui permettent une visibilité précieuse à notre Cité. Refuser ce renchérissement reviendrait à imposer une cure d'austérité mécanique aux institutions alors que les charges, elles, continuent d'augmenter. Et j'aime boire du café aussi. Il faut savoir que les besoins des institutions sont analysés dans les détails par le CJB qui rencontre les responsables à plusieurs reprises. Une fois les demandes faites, seulement ce qui est prioritaire est retenu puis soumis à discussion avec chaque conseiller ou conseillère communal.e en charge de la culture. Ce travail permet d'assurer un fonctionnement viable et réfléchi des entités culturelles. Ce sont les communes

qui décident en dernier ressort de ce qu'elles souhaitent. La fraction socialiste refuse le statu quo actuel proposé par le Conseil municipal qui équivaldrait à une réduction progressive de leur capacité d'action car l'inflation (énergie, fournitures, services) grignote le budget réel des institutions. Par exemple au niveau des 3 bibliothèques d'importance régionale, celle de Saint-Imier est sous dotée en Emplois Equivalents Plein Temps et le scénario d'augmenter de 30% est même inférieur à ce que préconise Bibliosuisse (l'augmentation conseillée est de 130% au vu du nombre d'habitant.es). Pour le CCL, il faut assurer des rémunérations aux artistes et techniciens selon ce qui est préconisé au niveau suisse. Et pour le musée, qui est le plus important de la région, les charges sont en hausse. Il s'agit de maintenir ses moyens pour les expositions entre autres. Il y a aussi un enjeu de cohérence régionale. Tant le Syndicat des communes que le CJB préconisent ce renchérissement pour garantir l'équité et la stabilité régionale. Saint-Imier, en tant que commune-siège et principale ville de la région, devrait confirmer son rôle de soutien pour éviter de fragiliser son propre tissu culturel. Notons également qu'en 2027, la ville de La Chaux-de-Fonds sera la Capitale culturelle de la Suisse. Elle mettra en avant les arts, la culture et son patrimoine en présentant des projets promouvant la diversité culturelle et la cohésion nationale. Une opportunité pour Saint-Imier de faire connaître ses institutions à un public plus large et qui s'inscrit dans un cadre régional de qualité. La fraction socialiste défend des soutiens garantissant un avenir stable au sport et la culture à Saint-Imier. Par ailleurs, elle remercie M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, pour le très bon rapport transmis aux membres du Conseil de ville. Elle soutient à l'unanimité le principe d'intégrer un renchérissement de 5 % (soit 1,25 % par an) sur l'ensemble de la période 2028-2031 pour les institutions culturelles d'importance régionale que sont la Bibliothèque, le Musée, et le CCL."

M. Johan Wermeille, PLR : "Après examen attentif du dossier et au terme de nos discussions, la majorité de la fraction considère que le renchérissement proposé ne constitue pas une extension des prestations, mais une adaptation mesurée permettant de maintenir la valeur réelle des montants alloués aux institutions concernées. En l'absence d'un tel ajustement, le maintien nominal des montants reviendrait, dans les faits, à une diminution progressive des moyens. La majorité a également estimé que cette mesure demeure proportionnée et s'inscrit dans une logique de stabilité et de prévisibilité pour des institutions reconnues d'importance régionale, qui participent pleinement au rôle culturel et régional de notre commune. Au-delà de leur mission culturelle, ces institutions contribuent également à la qualité de vie de notre localité et au-delà. Elles constituent des lieux de rencontre, d'échanges et de partage, participant à la cohésion sociale, à la vie de société et au dynamisme de notre village et de toute une région. La majorité de la fraction estime également qu'il est important de conserver une vision d'avenir pour notre commune. Des institutions culturelles solides participent à l'attractivité et au rayonnement de notre région, d'autant plus que Saint-Imier est aujourd'hui la plus grande commune du Grand Chasseral. Il convient également de rappeler que l'adaptation proposée concerne les contrats à partir de 2028, ce qui relève d'une planification à moyen terme. Nous sommes bien entendu conscients que la situation financière actuelle de la commune est préoccupante et nécessite une grande prudence dans la gestion de nos finances. La minorité de la fraction a pour sa part rejoint la position exprimée par le Conseil municipal, en mettant en avant la situation financière actuelle de la commune et la nécessité de contenir les dépenses. Au terme de ses réflexions, la majorité de la fraction PLR Saint-Imier et environs a toutefois estimé que cet ajustement limité constitue une décision équilibrée, permettant de préserver la capacité de fonctionnement de ces institutions pour les prochaines années. Pour ces raisons, la majorité de la fraction PLR Saint-Imier et environs encourage l'acceptation du renchérissement proposé. Toutefois, notre fraction a choisi de ne pas voter en bloc et laissera chacune et chacun se déterminer librement selon sa conviction."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je ne bois pas de café, je ne sais pas si je peux m'exprimer. Non, tout ceci pour revenir sur le préavis, et sur une note un peu plus sérieuse. Je vais rappeler ici le préavis, afin qu'il n'y ait pas une mauvaise compréhension ou interprétation. La Commission culturelle est favorable à cette augmentation de 5 % par 3 voix pour, et 1 voix contre. La Commission des finances est quant à elle favorable par 4 voix pour, et 1 voix contre."

J'imagine que je ne vous apprends rien Mme Martine Bourquin, ARC, puisque vous êtes membre de ces 2 commissions."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Tout à fait."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Merci."

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, passons au vote."

Au vote, le préavis relatif à un crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'octroi d'un renchérissement de 5 % sur la période des contrats LEAC 2028 – 2031 pour un montant de CHF 98'800.00 (soit CHF 24'700.00 par an) est accepté par 22 voix pour, 5 voix contre. Il y a 0 abstention.

6. Traitement de la motion "Pour que Saint-Imier reste la première commune du Jura bernois" du 11.12.2025 (ARC) : décision

6.1. Décision

6.2. Remise éventuelle à une commission

6.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

Mme Martine Bourquin, ARC "Suite au résultat du vote du point 5, la fraction ARC accepte de ne pas entrer en matière pour le traitement de la motion. Notre ténacité quant au sujet précité a payé et ce soir notre engagement pour la culture est récompensé. En privilégiant le dialogue, nous avons atteint notre but c'est pourquoi nous estimons inutile et onéreux de remettre le dossier à une commission. Au nom de la fraction ARC, nous remercions nos collègues du Conseil de ville, et toutes les personnes qui se sont associées à nous, pour défendre la culture, au même titre que le sport, en terre imérienne."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci Mme Martine Bourquin, ARC. Les points 6.1.,6.2., 6.3. sont donc rayés. Nous passons directement au point 7 de notre ordre du jour."

6.1. Décision

-

6.2. Remise éventuelle à une commission

-

6.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

-

7. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose Mme Tiffany Dogana.

Au vote, Mme Tiffany Dogana est nommée à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école secondaire, en remplacement de Mme Mathilde Ruchonnet, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose M. Joao Doutaz, PS.

Au vote, M. Joao Doutaz, PS, est nommé à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose Mme Elisabeth Beck, PS.

Au vote, Mme Elisabeth Beck, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS.

Au vote, M. Michel Ruchonnet, PS, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

11. Nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Mme et M. Melissa Monbaron et Sébastien Ehl, démissionnaires

Mme Delphine Boillat, PLR : "La fraction PLR et environs propose la nomination de M. Thierry Vuilleumier en tant que remplaçant de Mme Melissa Monbaron au sein de la Commission urbanisme et mobilité que nous remercions pour son engagement. Suite à l'acceptation de la modification de l'ordre du jour sur ce point 11, j'enchaîne avec la proposition de M. Dominique Moszczanski, PLR, en remplacement de notre président du Conseil de ville M. Sébastien Ehl au sein de la Commission urbanisme et mobilité que nous remercions également pour son travail au sein de cette dernière."

Au vote, MM. Thierry Vuilleumier et Dominique Moszczanski, PLR, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

12. Motions, postulats et interpellations

12.1. Motions

12.2. Postulats

12.3. Interpellations

M. Sébastien Ehl, président : "J'ai connaissance de deux interpellations. Y a-t-il des motions ou postulats, ou des réponses aux motions ou postulats ?"

M. Sébastien Ehl, président : "Cela ne semble pas être le cas, je donne directement la parole pour les interpellations."

### 12.1. Motions

Néant.

### 12.2. Postulats

Néant.

### 12.3. Interpellations

M. Arthur Wileczelek, ARC : "La fraction ARC aimerait quelques nouvelles fraîches sur l'évolution de certains dossiers :

- Qu'en est-il du projet de déchetterie intercommunale, est-elle tombée à l'eau ?
- Les immeubles de la Rue Jacques-David ont-ils été vendus, ou sont-ils en passe de l'être ?
- Le "cube" de la gare bénéficie-t-il d'un projet intéressant, et si oui, dans quel délai est-il réalisable ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais répondre pour les éléments qui concerne mon Département :

- Jacques-David : le bien est vendu avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- Cube de la gare : un projet de rénovation a été présenté à la Commission bâtiments et infrastructures sportives. En parallèle, nous sommes en discussion avec deux éventuels repreneurs."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Concernant la déchetterie, je peux vous indiquer que le dossier suit son cours. Il est traité par le Copil en collaboration avec Vadec. Le permis de construire a été déposé à la Préfecture du Jura bernois en novembre 2025 pour étude. Des compléments ont été demandés et donnés. La Préfecture du Jura bernois poursuit son étude."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a eu la surprise aujourd'hui de voir le parc derrière les Halles de gymnastique se muer en terrain de foot synthétique. Nous nous posons plusieurs questions :

- A quel public ce terrain est-il destiné ?
- Quel est le coût de ce tapis et de son installation ?
- Où se parqueront les voitures la nuit l'hiver prochain ?
- Où seront posés les horodateurs qui se trouvaient à cet endroit ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je ne sais pas si je vais réussir à répondre à toutes vos questions, car je n'ai pas pu tout suivre. Concernant le terrain synthétique, cela ne date pas d'aujourd'hui. Nous en parlons déjà depuis un moment. Trois pistes ont été étudiées avec le FC Erguël. Afin de correspondre aux critères d'entretien, le choix s'est porté sur le site des Halles de gymnastique. La décision a été prise par le Conseil municipal le 20 janvier 2026. Le canton avait fixé une date butoir et nous devons la respecter. Le terrain devait être posé avant le 31 mars 2026. Au niveau du public qui peut utiliser ce terrain, le canton l'a bien précisé, c'est un terrain tout public. Il n'est pas réservé exclusivement pour les écoles, ou autre. Au départ, c'était pour promouvoir le sport féminin, mais en définitive c'est pour tout public. Un planning devra être établi, afin de permettre au FC Erguël, ou autre corporation, d'utiliser ce terrain à des heures bien définies. Il est important que ce terrain soit une nouvelle place de jeu ouverte à tout le monde. En termes de coûts, il ne coûte rien. Il nous est offert par le canton dans le cadre de l'Euro football féminin. Concernant les coûts induits, il est clair qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de toilettes, ni de pare-ballons, par exemple. Nous sommes en train de voir ce qui pourrait être envisagé à moindre coût. Concernant l'horodateur qui venait d'être installé, alors il est bien clair qu'il ne fait plus sens à cet endroit. Le nouvel emplacement de cet horodateur est en discussion actuellement. En termes de places de parc ce qui est intéressant c'est que cette place était très utilisée tant que l'horodateur n'y était pas. Une fois mis en place il faut croire que les utilisateurs ont su trouver des places non payantes ailleurs. Les places de parc seront maintenues pour les personnes à mobilité réduite, afin de permettre plus facilement l'accès aux Halles de gymnastique."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci. Il y avait encore la question des voitures. Où les voitures pourront rester stationnées l'hiver prochain pendant la nuit ? C'était une zone de parcage sauf erreur ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Alors, c'était une zone de parcage mais qui n'était pas prévue pour le moment comme zone "entre guillemets" de nuit, puisqu'on fin de compte, quelque part, pour y stationner, il fallait payer. Est-ce que ceci répond à votre question ?"

Mme Martine Bourquin, ARC : "D'accord."

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, encore des interpellations ?"

M. Dominique Moszczanski, PLR : "Avec l'arrivée des beaux jours, un nombre croissant de touristes et de marcheurs se rendent dans notre région afin de profiter de nos paysages et de nos itinéraires de randonnée, le temps d'une journée ou d'un week-end. Or, il apparaît que les toilettes publiques situées à proximité de la gare sont fermées depuis plusieurs semaines. Cette situation peut poser problème pour les visiteurs, ainsi que pour les usagers de passage, qui ne disposent plus d'installations sanitaires à cet endroit central de la commune. Par ailleurs, trois anciens wagons délabrés sont stationnés depuis plusieurs mois sur une voie de garage à proximité de la gare. Ces wagons semblent ne faire l'objet d'aucune sécurisation particulière, et il apparaît que certains jeunes s'y introduisent régulièrement, parfois par simple curiosité, ou pour s'amuser. Cette situation peut présenter un risque réel pour leur sécurité et mérite, à mon sens, une attention particulière. Dans ce contexte, je me permets d'adresser les questions suivantes au Conseil municipal :

- Pour quelle raison les toilettes publiques de la gare sont-elles fermées actuellement ?
- Le Conseil municipal prévoit-il une réouverture prochaine de ces installations ?

- Des solutions provisoires sont-elles envisagées afin de garantir un accès à des sanitaires publics pour les randonneurs et les visiteurs ?
- La Municipalité est-elle informée de la présence de ces wagons délabrés et des risques potentiels liés à leur accès ?
- Des mesures sont-elles prévues afin de sécuriser ces wagons, ou de clarifier leur situation ?

Je remercie d'avance le Conseil municipal pour les informations qu'il pourra apporter à ce sujet."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "La raison est très simple, ce sont les incivilités. Les toilettes publiques situées sur le Plateau de la gare étaient régulièrement saccagées. Il a fallu en arriver à la fermeture pour arrêter de devoir payer sans cesse la remise en état. La réouverture n'est pas envisagée. Nous sommes en discussion avec les CFF qui envisagent de réaliser des toilettes dans leurs locaux. C'est en cours, mais je ne peux pas vous dire le temps que cela va prendre. Une solution provisoire est l'utilisation des toilettes du magasin Avec., mais j'ai cru comprendre que ce n'est pas toujours évident non plus. Pour les utilisateurs du train, les toilettes à l'intérieur des wagons ne sont parfois pas accessibles non plus, car fermées. Nous allons voir ce que les CFF proposent, et nous verrons pour une solution transitoire s'il le faut."

M. Dominique Moszczanski, PLR : "Et les toilettes publiques en face de l'ancien poste de Police cantonale ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "La fermeture s'est faite pour les mêmes raisons. Tous les matins lorsque l'employé arrivait pour les nettoyages c'était la catastrophe. Il a été décidé de les ouvrir uniquement lors de grands événements."

M. Dominique Moszczanski, PLR : "Et concernant la question des wagons ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Concernant ces wagons, je souhaite tout d'abord relever tout le travail qui est fait par les différents conseils municipaux de notre région auprès des CFF, notamment mes collègues de l'exécutif local, et les en remercier. Toute la région est en train de se mobiliser pour que notre région ne soit pas mise de côté. Il est clair que l'on ne parle pas de la ligne Genève-Zurich. Nous ne sommes pas aussi attrayants et intéressants. Il y a une grande mobilisation de la région. Avec mes collègues du Conseil municipal nous participons régulièrement à des échanges. Il a été créé ce qu'on appelle les midis des CFF. Dernièrement organisés à Sonceboz à La Couronne. Nous bénéficions du "partner management". Je n'aime pas beaucoup l'utilisation des termes anglais mais c'est le nom donné par les CFF. Nous relevons lors de ces rencontres tous les problèmes que nous constatons avec les CFF. Le problème de ces wagons a notamment été évoqué. Il y a le problème de la sécurité, la dangerosité, et également l'image que cela donne en arrivant dans notre Cité. Nous avons la construction de la nouvelle Migros qui montre le dynamisme de Saint-Imier, et puis juste à côté ces wagons abandonnés. Les CFF nous ont précisé que ces wagons ne leur appartiennent pas. Il s'agit de personnes qui ont voulu déplacer ces wagons, mais qui ont dû s'arrêter là vu le mauvais état des wagons. Nous allons faire le nécessaire afin de trouver une solution avec les CFF."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Interpellation intitulée : Passage pour piétons Rue des Jonchères / Rue Saint-Martin. Est-il prévu de rétablir le passage pour piétons qui

était auparavant situé sur la Rue des Jonchères, au croisement avec la Rue Saint-Martin, en face du Sasdoval ? Ce chemin est régulièrement emprunté par des piétons, notamment par des personnes se rendant à la gare. La présence de places de parc des deux côtés de la chaussée réduit la visibilité à cet endroit. Associée à la vitesse de certains véhicules, cette situation peut représenter un risque pour la sécurité des piétons."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je parle sous le contrôle de mon collègue M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité. Ayant obtenu récemment des informations à ce sujet, je peux apporter des éléments de réponse. Effectivement dans le cadre des travaux de la Rue des Jonchères ce passage pour piétons a disparu. Avant de pouvoir le remarquer, nous devons nous assurer qu'il est suffisamment éclairé. Ce passage est de la compétence de la commune, car il s'agit d'une route communale. Il semblerait toutefois que les normes en termes de sécurité et d'éclairage public, ne soient pas remplies. Le Département urbanisme et mobilité va traiter cet objet dans les meilleurs délais."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Merci."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC remercie le Conseil municipal pour la prise de position qu'il a exprimée concernant la suppression et le regroupement de certaines boîtes aux lettres jaunes à Saint-Imier. Nous saluons également la mobilisation du Home La Roseraie, qui s'est aussi exprimé sur cette question. Dans plusieurs secteurs concernés par ces suppressions vivent en effet de nombreuses personnes âgées, pour qui la proximité d'une boîte aux lettres reste un service important du quotidien. La fraction ARC tient donc à exprimer son soutien au Conseil municipal dans sa démarche auprès de La Poste et espère que celle-ci permettra de maintenir ces points de dépôt essentiels pour la population."

M. Corentin Jeanneret, maire : "J'ai des informations concernant ce dossier. Nous avons été informés que La Poste souhaitait réduire son nombre de boîtes postales. Nous avons réagi aussitôt auprès de La Poste. Nous avons envoyé un courrier postal. Nous avons reçu une réponse qui nous disait qu'une réponse nous parviendrait mi-avril 2026. Apparemment, le courrier de réponse met du temps à venir. Notre courrier est monté jusqu'à la direction à Berne. Ils ont contacté la Chancellerie municipale pour dire qu'en fait ce n'était pas vraiment une décision. C'était que La Poste souhaitait entrer en discussion avec nous. Nous allons donc maintenir la pression, notamment avec l'aide du Home La Roseraie. Notre intervention dans la presse a donc porté ses fruits et nous allons continuer dans ce sens."

M. Laurent Egloff, ARC : "Merci."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à l'interpellation du 11 décembre 2025 de M. Laurent Egloff, ARC, concernant les tags. Je peux répondre de la manière suivante aux deux questions posées :

- Le Conseil municipal a-t-il déjà entrepris des démarches auprès des propriétaires concernés ?

La réponse est : non.

- Le Conseil municipal envisage-t-il des mesures d'incitation, ou d'information, pour encourager un nettoyage rapide ?

La réponse est : non.

En complément, je relève que comme l'a dit M. Laurent Egloff, ARC, en préambule à ses deux questions, il incombe aux propriétaires d'entretenir leurs façades. Le Conseil municipal, ou les services de notre commune, n'interviennent que si les situations en relation avec des bâtiments privés constituent un danger quelconque pour sa population. Dans le sujet qui nous occupe ce n'est pas le cas, même si j'en conviens, ceci n'est pas la meilleure image pour notre commune. En cela, l'interpellation de M. Laurent Egloff, ARC, ne peut donc qu'inciter les propriétaires à remédier à ces situations peu esthétiques."

M. Laurent Egloff, ARC : "Merci."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'apporte un complément d'information à l'interpellation de M. Loan Tultak, ARC, concernant le passage entre la gare et l'Hôtel Hôtâ, du 24 octobre 2024. Je peux vous informer, afin de clore l'interpellation ouverte, les informations suivantes :

Les aspects fonciers avec les CFF sont sur le point d'être réglés. La Convention a été validée, elle est en phase de signature. Afin de ne pas perdre de temps, nous souhaitons lancer la démarche de permis de construire et lancer les soumissions, ce qui nous permettra de venir devant le Conseil de ville pour libérer le crédit. Il a donc été demandé au mandataire de :

- Préparer, ou mettre à jour, les formulaires, plans, ou autres devis des travaux et documentation technique nécessaires au dépôt du permis de construire.
- Préparer les documents d'appels d'offre pour la réalisation de ces aménagements avec une variante Saibro et une variante bitume ordinaire (ceci pour des raisons d'économies notamment).

Nous serons ainsi en mesure de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de ville et d'envisager le dépôt du permis de construire d'ici à l'été si tout se passe bien. Si vous me dites que cela prend du temps, beaucoup de temps, je suis entièrement d'accord avec vous, j'ai parfois l'impression que l'on construit une œuvre d'exception. Mais ce sont là les méandres de l'administration en général, et je le souligne, pas seulement communale."

M. Loan Tultak, ARC : "Je suis totalement d'accord. Merci."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Suite à l'interpellation de Mme Sandra Moszczanski, PLR, du 24 octobre 2024, j'apporte un complément d'informations. Rampe de skate : Cette installation est liée au projet de nouvelle place de jeu à la Rue de la Clef. Projet qui risque, pour des questions budgétaires, d'être reporté à des finances meilleures. Des alternatives sont à l'étude (parking EST de la patinoire ou à proximité de la piscine). Ceci engendrerait la suppression de places de parc, et des questions de sécurité liées à la proximité de la Suze. Entre autres, il s'agira de s'assurer que cette installation réponde toujours aux normes de sécurité du BPA."

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "Merci pour la réponse."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "En réponse à la question de la fraction Alternative régionale et communale concernant la déchetterie. Je peux vous donner la réponse suivante : Le dossier suit son cours. Il est traité par le Copil en collaboration avec Vadec. Le permis de construire a été déposé à la Préfecture du Jura bernois en novembre 2025 pour étude. Des compléments ont été demandés et donnés. La Préfecture du Jura bernois poursuit son étude."

...M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, avait déjà fait part de sa réponse concernant l'avancement du dossier de la déchetterie lors de l'interpellation présentée ce soir par M. Dominique Moszczanski, PLR...

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas d'autre interpellation, et que personne ne souhaitait encore prendre la parole. Nous pouvons donc passer au dernier point de notre ordre du jour."

### 13. Divers et imprévu

M. Sébastien Ehl, président : "Je donne la parole si quelqu'un souhaite s'exprimer."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je tiens à remercier le Conseil municipal pour l'information concernant les mécanismes financiers, article publié dans la Feuille d'avis de vendredi dernier. Peut-être qu'un flyer sous forme d'un tout-ménage pourrait être une idée également intéressante. Il est extrêmement important que la population soit informée de comment tout ceci fonctionne au niveau financier, afin de pouvoir prendre de bonnes décisions lorsque l'on proposera une augmentation de la quotité d'impôt, qui semble inéluctable. Nous avons de la peine à pouvoir maintenir certaines prestations à Saint-Imier. Nous devons prendre des décisions difficiles et parfois compliquées à comprendre. Je vous remercie."

M. Sébastien Ehl, président : "Très bien, il ne semble pas y avoir d'autre demande de prise de parole. J'ai moi-même un divers qui ne se fait généralement pas en fin de séance. J'aimerais saluer et remercier MM. Joao Doutaz, PLR, excusé ce soir, et Arthur Wileczelek, ARC, nouveaux conseillers de ville, en remplacement de MM. Sylvain Ndonfack et Ugo Boillat. Merci pour votre investissement. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction."

M. Sébastien Ehl, président : "Nous sommes arrivés au terme de notre séance, je vous souhaite une bonne soirée, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :